

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 AVRIL 2024  
N°15/2024

Date de Convocation Publique : 18/04/2024  
Date d’Affichage : 18/04/2024  
  
Nombre de Conseillers en exercices : 10  
Nombre de Conseillers présents : 09  
Nombre de Conseillers Votants : 09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois avril deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

**Etaient présents :** Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

**Était absent excusé :** M. LAGIER Jean-Michel

Mme MAITRE Christelle a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : SUBVENTIONS 2024**

Madame le Maire présente le tableau des demandes de subventions par les différentes associations pour l’année 2024.

NOM	Subventions 2024
ACCA de BEAUNE	100 €
COMITE DES FÊTES	200 €
FNACA	100 €
Collège des hauts Arzon (voyages)	20 € par élève
Collège Notre Dame (voyages)	20 € par élève
Ecole publique élémentaire et maternelle Craponne (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole Jullianges (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole Chomelix (fournitures scolaires)	500 € par élève
Ecole St Georges (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole St Joseph (fournitures scolaires)	Selon montant départ p/élève 899.94€
ADMR	230 €
Amicale des pompiers de Chomelix	75 €
Amicale des pompiers de Craponne s/A	75 €
Association Jeunews	100 €
Donneurs de sang	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Visiteuses d’hôpital	30 €
Association Chanteroch	30 €
La Gaule Craponnaise	30 €

- Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’approuver les montants des subventions pour 2024.
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

